

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE



Nº 672 /MSPC/CAB/2025

Avis d'Appel d'Offres -Cas sans pré qualification Avis d'Appel d'Offres (AA0)

DAO No: 07/MSPC/CAB/PRMP/2025

- 1. Le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2025 des fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif au Nettoyage des Locaux du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile en deux (2) lots distincts, exécutés dans un délai d'exécution de douze (12) mois.
- 2. Le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les marchés suivants : Nettoyage des Locaux du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile en deux (2) lots distincts.
 - Lot1 : Nettoyage des locaux de l'ancien siège du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile:
 - > Lot2 : Nettoyage des locaux du nouveau siège du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.
- 3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC) auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), Tél: 664 30 55 98 et prendre connaissance du document d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : Service de Passation des Marchés Publics du MSPC du lundi au ieudi de 9h à 16h30 et le vendredi de 9h à 13h.

- 4. Les exigences en matière de qualification sont : (voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).
- 5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du Mardi 18 Novembre 2025 contre un paiement non remboursable de deux millions de Francs Guinéens (2.000.000 GNF). La méthode de paiement du Dossier d'Appel d'Offres se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de la manière suivante :
 - √ 20% au compte de l'Autorité Contractante
 - √ 50% au compte N°4111071 du receveur spécial du Trésor;
 - \checkmark 30% au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG.





Sis à Coléah Commune de Matam - BP : 5075 Conakry République de Guinée

Tél: 610 00 03 03 - Site Web: www. minspc.gov.gn



Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais.

6. Les offres sont rédigées en langues françaises et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies à l'adresse ci-après : Service de passation des Marchés Publics, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC), Coléyah domino, Commune de Matam, Conakry, au plus tard, Mercredi 17 Décembre 2025 à 11h 00mn.

Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

7. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à l'adresse : Service de passation des Marchés Publics, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC), Coléyah domino, Commune de Matam, Conakry, au plus tard, le Mercredi 17 Décembre à 11h30 mn.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal au minimum à 1,5% du montant de l'offre et d'une validité de Cent vingt (120) jours.

Le montant de l'offre doit prendre en compte, la redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les offres doivent comprendre les frais d'immatriculation du contrat de 0,3% du montant hors taxes du marché à verser sur le compte de la DGCMP conformément aux dispositions de l'arrête A/2023/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023, portant attributions, organisation de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de Quatre-vingt (90) jours à compter de la date limite de soumission.

8. La législation régissant l'appel d'offres est celle de la République de Guinée.

Le Ministre

L

BACHIR DIALLO